multid.ca

Guide de facturation

Spécialiste Gastroentérologie

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Lieu de dispensation			**Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés**					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				Soins généraux	Longue durée	Soins intensifs	Externe	Hospit.
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	
				Avis : Inscrire date d'entrée				

Éléments de contexte									
Services médicaux dispensés à un malade atteint d'un cancer, non visés par un plafonnement		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	PA-36

Majoration d'honoraires			
Enfant de moins de 11 ans		Déduit à partir du NAM	
Majoration d'honoraires pour les visites, procédés diagnostiques ou chirurgies pratiqués chez un enfant de moins de 11 ans, en établissement et en cabinet privé. En gastro-entérologie			
Enfant de moins de 11 ans - visites en établissement		Déduit à partir du NAM	
Majoration d'honoraires de 34% en gastro-entérologie pour les visites en établissements chez un enfant de moins de 11 ans			
Enfant de 11 à 15 ans - visites en cabinet		Déduit à partir du NAM	
Majoration de 15%			
Enfant de 11 à 15 ans - visites en établissement		Déduit à partir du NAM	
Majoration de 9%			
Enfant de 16 ou 17 ans - visites en établissement		Déduit à partir du NAM	
Majoration de 9%			

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés |

Lieu de dispensation			**Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés**						
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				Soins généraux	Longue durée	Soins intensifs	Externe	Hospit.	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		
				Avis : Inscrire date d'entrée					

Visites									
Visite principale		09127	09162	09150	09147	09150	09162	09150	
à titre de médecin traitant				15351		15351		15351	
Supplément de durée		09137	09078**	09080**		09080**	09078**	09080**	Inscrire l'heure de début et de fin avec la visite.
Visite principale subséquente				09060	09296	09060			
à titre de médecin traitant				15351		15351			
Supplément de durée				09080**		09080**			Inscrire l'heure de début et de fin avec la visite.
Consultation		09165	09170	09160	09176	15353	15355		Inscrire le MD référent
Consultation intradisciplinaire			16037	16035		16035	16037	16035	Inscrire MD référent
à titre de médecin traitant				15351					
Consultation demandée à un médecin hépatologue			16134	16132					
évaluation patient			16038	16036		16036	16038	16036	
Consultation - évaluation alimentaire parentérale			15454	15352		15352	15354	15352	Inscrire MD référent
Visite de transfert				09094		09094		09094	
Supplément de durée				09080**		09080**		09080**	Inscrire l'heure de début et de fin avec la visite.
Visite de contrôle		09129	09164*	09152*	09148*	09152*	09164*	09152*	
à titre de médecin traitant				15351*		15351*		15351*	

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés |

Lieu de dispensation			**Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés**					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				Soins généraux	Longue durée	Soins intensifs	Externe	Hospit.
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	
				Avis : Inscrire date d'entrée				

Visites (suite)

Tournée des malades le week-end				09161		09161		09161	
à titre de médecin traitant				15351		15351		15351	
Forfait quotidien			16134	16132					du lundi au vendredi, pour le suivi d'un patient hospitalisé si admis par un médecin hépatologue, incluant toutes les visites faites de jour (7 h à 19 h), excluant les jours fériés

Légende

*****Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte : du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception : jours fériés)

** Actes rémunérés seulement lorsque dispensé à un patient de moins de 18 ans lorsqu'en mode de rémunération mixte : du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception : jours fériés)

Si le patient est hospitalisé sous les soins d'un gastro-entérologue ou d'un hépatologue à titre de médecin traitant. Payable une fois par patient, par hospitalisation

Évaluation d'un patient dans le cas de greffe hépatique, de mise en place d'un shunt porto-systémique ou d'hépatocarcinome

Un supplément de durée est payé pour le soin d'un patient porteur d'une pathologie dont le diagnostic ou le traitement est complexe et nécessite une visite d'une durée inhabituelle, minimum 30 minutes

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Établissement	Cabinet

Procédés diagnostiques et thérapeutiques

Coloscopie			
Avec coloscope court (70 cm et moins)	00863	00863	
Exérèse de polype (1 ou 2)	00749	00749	au cours d'un coloscopie incluant la biopsie, supplément
chaque polype additionnel			Inscrire le nombre d'unités. Maximum de dix (10) poype excisés
Biopsie ou cytologie par brossage	00750	00750	Unique ou multiple au cours d'une coloscopie (colique ou iléale), supplément
Coagulation de lésion	09488	09488	Coagulation de lésion hémorragique ou vasculaire au cours d'une coloscopie, une ou plusieurs, supplément
Coagulation par laser ou BICAP	00365	00365	pour traitement palliatif de tumeur maligne et/ou villeuse au cours d'une coloscopie, une ou plusieurs, supplément
Avec coloscope long (plus de 70 cm)			
du côlon ascendant incluant l'endoscopie	00697	00697	
du côlon transverse incluant l'endoscopie	00700	00700	
du côlon descendant	00703	00703	
Intubation caecale | confirmation diagnostique	20039	20039	Coloscopie et intubation caecale pour confirmation de diagnostique à la suite d'un examen de dépistage positif par recherche de sang occulte dans les selles
Échographie digestive			
Échographie transendoscopique de l'œsophage, de l'estomac, du duodénum ou d'un organe intra-abdominal	08348		maximum d'un examen, par jour, par patient
biopsie ou ponction ou injection, unique ou multiple, par voie transoesophagienne, transgastrique ou transduodénale d'une lésion médiastinale ou abdominale, supplément	08349		

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés |

Établissement	Cabinet

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (suite)			
Rechercher de dysplasie | (MII)	20042	20042	Coloscopie avec recherche de dysplasie dans les cas de maladies inflammatoires intestinales (MII), toutes techniques, incluant les biopsies NOTE : Ce service médical inclut l'exploration de tout le cadre colique chez un patient porteur d'une maladie inflammatoire intestinale (MII) de plus de 10 ans d'évolution et elle doit s'accompagner d'au moins 8 biopsies pour chacun des segments examinés (droit, transverse, descendant, rectosigmoïde). Toutefois, dans les cas où la chromoendoscopie est utilisée pour l'étude complète du colon, le nombre de biopsies peut être moindre
Iléoscopie par iléostomie	00754	00754	Avec coloscope long ou court
Gastro-entérologie - Endoscopie gastro-entérologique **Oesophagoscopie | Gastroscopie | Duodénoscopie**			
Diagnostique	00691	00691	PG-23
Diagnostique	20135		réalisée à la salle d'urgence, à l'unité de soins intensifs, à l'unité coronarienne, à l'unité de néonatalogie, à de traumatologie ou à l'unité des grands bûlés
moins de 18 ans	20087	20087	
résection muqueuse | anse diathermique	20136		par anse diathermique et succion à l'aide d'un capuchon transparent ou ligature élastique, supplément
ablation de la muqueuse de Barrett	20137		à l'aide d'une sonde spécialisée et d'un générateur de radiofréquence, supplément
voir la liste	00874	00874	PG-23 Avec dilatation de sténose par ballonnet ou bougirage ou extraction de corps étranger sous exérèse d'un ou plusieurs polypes avec serre-noeud/fulguration de la muqueuse/injections de substances sclérosantes/Botox/Histoacryl/ligature varicelle endoscopique/coagulation/« clip»de lésion hémorragique ou de lésion vasculaire, une ou plusieurs, supp
dilatation sténose | fluoroscopie	00562	00562	Dilatation d'une ou plusieurs sténoses, par ballonnet ou bougirage, effectuée sous fluoroscopie, supplément
avec biopsie et/ou cytologie par brossage	00862	00862	PG-23 unique ou multiple, supplément
avec coagulation par laser ou BICAP	00303	00303	pour traitement palliatif de tumeur maligne et/ou villeuse, une ou plusieurs, supplément
avec gastrostomie percutanée	00390		approche transendoscopique, temps endoscopique, supplément
avec mise en place d'un tube d'alimentation	00304		si tube d'alimentation entérale, supplément
mise en place d'une prothèse endo-œsophagienne	00548		supplément

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés |

Établissement	Cabinet

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (suite)			
Étude de la déglutition - produit de contraste	09376		Par vidéoendoscopie flexible avec utilisation de produit colorant
Étude de la déglutition - avec autre intervenant	20138		À laquelle participe un orthophoniste, un ergothérapeute ou un diététiste
Oesophagoscopie rigide	20040		Incluant la biopsie
exérèse de corps étranger	00877		ne peut être facturé avec le code 00874, supplément
Cholédocoscopie transfitule cutanée	09374		Avec ou sans extraction de calculs
Duodénoscopie avec canulation	00692		Des voies pancréatico-biliaires incluant, le cas échéant, l'oesophago-gastroscopie
patient de moins de 18 ans	20088		
avec manométrie pancréatico-biliaire	00346		
Sphinctérotomie per-endoscopique	09337		Sphinctérotomie per-endoscopique avec/sans extraction de calculs du cholédoque, cholangiographie rétrograde/pancréatographie rétrograde/ perfusion transendoscopique rétrograde du cholédoque pour dissolution de calculs/extraction rétrograde transendoscopique de calculs du cholédoque incluant la gastroduoénoscopie inhérente à la technique
patient de moins de 18 ans	20089		
drain nasobiliaire / prothèses / lithotripsie	00364		Mise en place de drain nasobiliaire ou prothèse ou lithotripsie d'un ou plusieurs calculs biliaires à l'aide d'un appareil à lithotripsie mécanique endoscopique, supplément
patient de moins de 18 ans	20090		
Transplantation hépatique - Unité d'hépatologie			
1er jour - journée de la greffe	09377		Soins médicaux prodigués par un gastroentérologue ou un interniste ou un pédiatre dans une unité d'hépatologie à la suite d'une transplantation hépatique, par jour, par patient
2e au 5e jour - par jour	09378		
6e au 10e jour - par jour	09379		
11e au 15e jour - par jour	09380		
Biopsie			
Foie (à l'aiguille, percutanée)	00181	00181	PG-23

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés |

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - RÉMUNÉRATION À L'ACTE

Règle d'application et de plafonnement

2.18 PA 35 Déglutition par vidéoendoscopie

...avec utilisation de produit colorant » est sujet à un plafonnement d'activités de 25 par semestre.

2.19 PA 36 Gastro-entérologie

...les services médicaux « Échographie transendoscopique de l'œsophage, de l'estomac, du duodénum ou...

ONGLET A – PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 6. Malade dirigé

Toutefois, le supplément d'honoraires s'applique pour la consultation intradisciplinaire demandée par un gastro-entérologue à un hépatologue qui rencontre les critères de désignation agréés par les parties négociantes et qui est désigné comme tel par elles.

Règle 23. Visite, procédés et chirurgies pédiatriques

…

ONGLET B – TARIFICATION DES VISITES

Gastro-entérologie

ONGLET C – PROCÉDÉ DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Gastro-entérologie

Interventions hépatobiliaires

Drainage percutané des voies biliaires

Interventions digestives

Soins médicaux prodigués par un gastro-entérologue

ONGLET L – SYSTÈME DIGESTIF

MANUEL SLE

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES- BROCHURE NO 1 ANNEXE 29 - UNITÉS SOINS INTENSIFS

Cette entente établit la tarification pour la pratique médicale dans certaines unités de soins intensifs. On ne peut s'en prévaloir pour le paiement d'autres activités professionnelles

4. LIMITATIONS DU FORFAIT DE PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT

...les honoraires globaux pour les soins médicaux prodigués par un gastro-entérologue, un interniste ou un pédiatre dans une unité d'hépatologie à la suite d'une transplantation hépatique ne sont pas inclus.

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES- BROCHURE NO 5 ANNEXE 38 - RÉMUNÉRATION MIXTE

TABLEAU GASTRO-ENTÉROLOGIE

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés |

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION : droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme à la suite de leur utilisation.

Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin de ce qui compte et qui vous donne la possibilité de vous concentrer sur vos priorités.

Facturation médicale

Comptabilité

Impôt et fiscalité

Planification stratégique

Montréal . Québec . Laval . Brossard

1 800 363.3068
multid.ca

MULTI D MD

multid.ca

Guide de facturation

Tableau résumé
Mixte, TH et Supervision

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Rémunération mixte

RAMQ	Description		Plage horaire		Demi-per diem	Lundi au vendredi à l'exclusion des jours fériés
65030	Activités cliniques sans encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine	Mixte	AM	7h - 12h	0.5	Actes à taux réduit
65056	Activités cliniques avec encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine		PM	12h - 17h	0.5	
			Max demi-per diem par 2 semaines = heures ÷ 3.5			
65032	Travail en équipe multidisciplinaire		Prérequis (4.5h = 2 demi-per diem) *réparti sur 2 PH*			
65020	Participation à des comités, aux réunions de service, de département ou du CMDP		Prérequis (Minimum 1h /PH = 1 demi-per diem)			
65021	Activités comme chef de département ou de service		**Lignes distinctes**			
65019	Activités à titre de responsable de programme clinique	Hors-Mixte	SO	17h - 21h	-	Actes à plein tarif
65022	Cours ou exposés dispensés aux médecins résidents et aux étudiants en médecine à l'exception des cours répertoriés par l'Université		S+	21h - 00h	-	
65150	Activités de témoignage					
65151	Activités d'évaluation médico-légale		NU	00h - 7h	-	

Réunion multidisciplinaire

RAMQ	Description	$
15406	Par période complète de 15 minutes	52.75
La participation aux réunions visées doit être d'un minimum de 60 minute continu, à défaut de quoi cette participation n'est pas rémunérée. Pour toute participation de plus d'une heure, le tarif horaire s'applique au prorata, par période de 15 minutes.		
Maximum de 40h/année civile, par médecin.		

Forfait d'enseignement (Activité de supervision clinique des stages)

	Plage horaire		RAMQ	$
Résident(s) seulement	AM	7h - 12h	19700	95
	PM	12h - 17h	19701	95
Au moins un externe	AM	7h - 12h	19702	127
	PM	12h - 17h	19703	127
Moniteur(s) clinique(s) seulement	AM	7h - 12h	19762	95
	PM	12h - 17h	19763	95
IPS (LE 177)	AM	7h - 12h	19746	127
	PM	12h - 17h	19746	127

Université	Lieu
U. Laval	50013
U. de Montréal	50023
U. McGill	50033
U. de Sherbrooke	50043

Lieu à utiliser pour réclamer chacun des codes (19700, 19701, 19702, 19703, 19762, 19763) dans le but d'identifier l'université à laquelle le médecin professeur est rattaché. Ces codes sont valides en semaine sauf jour férié.

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Tarif horaire - Comités (Maximum 10h/année et 3,5h/jour)					
250 XXX	**Rémunération à l'acte**	XXX **214**	De gestion du bloc opératoire		
251 XXX	**Rémunération mixte**	XXX **215**	De gestion en endoscopie	XXX **242**	Sur des projets d'amélioration de la qualité ou d'optimisation
XXX **174**	D'évaluation médicale, dentaire et pharma.	XXX **216**	De l'approche adaptée : chutes, délirium, etc.	XXX **243**	Sur désastre et plan de contingence
XXX **175**	D'examen des titres	XXX **217**	De l'éthique clinique	XXX **244**	Sur l'utilisation et la pertinence des tests de laboratoires
XXX **176**	De discipline	XXX **218**	De la bibliothèque/Audiovisuel	XXX **245**	Sur la qualité du triage à l'urgence
XXX **177**	De gouvernement et d'éthique du C.A.	XXX **219**	De la prévention et de la gestion des risques	XXX **246**	Sur personnes victimes d'un AVC
XXX **178**	De gestion de risques	XXX **220**	De médecine transfusionnelle	XXX **247**	Sur l'introduction de nouvelles technologies ou la révision des pratiques
XXX **179**	De la vigilance et de la qualité du C.A.	XXX **221**	De radioprotection		
XXX **180**	De pharmacologie (max. 20 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **222**	De réanimation	XXX **274**	Des utilisateurs du registre de cancérologie
XXX **181**	De résidents	XXX **223**	De révision continue du processus de gestion de l'urgence	**Comité de concertation/coordination des équipes dédiées à un siège tumoral :**	
XXX **182**	De révision	XXX **224**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **192**	Digestif bas
XXX **183**	De sélection (pour recommander DG)	XXX **225**	De traumatologie	XXX **193**	Digestif haut
XXX **184**	De vérification du C.A.	XXX **226**	Des accidents/incidents	XXX **194**	Glandes surrénales
XXX **185**	Des usagers	XXX **227**	Des approches collaboratives	XXX **195**	Greffe cellules souches
XXX **186**	Exécutif du CMDP (max. 45 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **228**	Des cliniques externes/médecine de jour	XXX **196**	Gynécologie
XXX **187**	D'attribution des bourses	XXX **229**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **197**	Hémato
XXX **188**	À la gestion des lits	XXX **230**	Des plaintes	XXX **198**	Hépato-biliaire
XXX **189**	De coordination des maladies chroniques MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, etc.	XXX **231**	Des technologies de l'information	XXX **199**	Musculo-squelettique
XXX **190**	D'admission et séjour	XXX **232**	Du contrôle et de prévention des infections	XXX **200**	Neuro
XXX **191**	D'amélioration continue de la qualité	XXX **233**	Du don et de transplantation d'organes et de tissus	XXX **201**	Oculaire
XXX **275**	D'évaluation de la performance du programme de cancérologie	XXX **234**	Du réseau de service intégré à la personne âgée	XXX **202**	Peau
XXX **209**	De dév. et suivi des ordonnances collectives	XXX **235**	De morbidité/mortalité	XXX **203**	Poumon
XXX **210**	De dossiers/archives			XXX **204**	Sein
XXX **211**	Comité de gestion centrale des rendez-vous	XXX **237**	Comité pour le dév. de protocole de soins et des procédures	XXX **205**	Système digestif
XXX **212**	De gestion de la douleur chronique	XXX **238**	Pour les victimes d'amputation traumatique nécessitant une revascularisation microchirurgicale d'urgence	XXX **206**	Tête et cou
XXX **213**	De gestion des soins intensifs : admissions, équipements, durée de séjour, etc.	XXX **239**	Pour les victimes de blessure médullaire	XXX **207**	Thyroïde
XXX **170**	De gestion des soins palliatifs	XXX **240**	Pour les victimes de brûlures graves	XXX **208**	Uro-génitaux

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Tarif horaire			
Réunions		**Activités d'enseignement**	
250 XXX	**Rémunération à l'acte**	**252** XXX	**Rémunération à l'acte**
251 XXX	**Rémunération mixte**	**253** XXX	**Rémunération mixte**
XXX **171**	Réunions de département (max. 20h/année)	XXX **249**	La dispensation de cours ou d'exposés aux étudiants, résidents, médecins ou autres professionnels de la santé, excluant toutefois les cours répertoriés par l'université.
XXX **172**	Réunions de programmes clientèles (max. 20h/année)	XXX **250**	L'enseignement aux étudiants en médecine sous la forme d'apprentissage par raisonnement clinique.
		XXX **251**	L'enseignement par simulation aux étudiants, résidents ou médecins.
		XXX **252**	L'évaluation des étudiants ou résidents selon le mode d'examen clinique objectif structuré ou selon toute autre forme d'évaluation qui nécessite la présence active d'un médecin spécialiste, excluant l'évaluation en cours ou en fin de stage.

**Activités médico-administratives :

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés |

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION : droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme à la suite de leur utilisation.